

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
03/4/11
DOSSIER N°6795**

**CONVENTION DE MUTUALISATION DES MOYENS POUR LA
MAINTENANCE DES COLLÈGES**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : M. Laurent DAULNY

**OBJET : CONVENTION DE MUTUALISATION DES MOYENS POUR LA
MAINTENANCE DES COLLÈGES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU les délibérations n°06/5/17 du 15 juin 2018 et 11/5/29 du 15 novembre 2019 relatives à la mutualisation des moyens pour la maintenance des collèges, n°01/4/12 du 28 janvier 2022 instituant la convention cadre triennale relative à la mutualisation des moyens pour la maintenance des collèges ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-03/4/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver la nouvelle convention relative à la mutualisation des moyens pour la maintenance des collèges, jointe en annexe à la présente délibération ;

- de reconduire, pour les années 2025 à 2028, le dispositif de mutualisation des moyens pour la maintenance des collèges auprès des collèges des trois secteurs ci-après, afin d'assurer la continuité des mutualisations engagées :

- Bonnat, Boussac et Châtelus-Malvaleix
- Ahun, Chénérailles et Parsac
- Bénévent l'Abbaye, Dun-le-Palestel et Saint-Vaury

- de généraliser le dispositif pour les autres secteurs de collèges à venir après l'accord des conseils d'administration des établissements ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les nouvelles conventions triennales à venir.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET